Image not found or type unknown

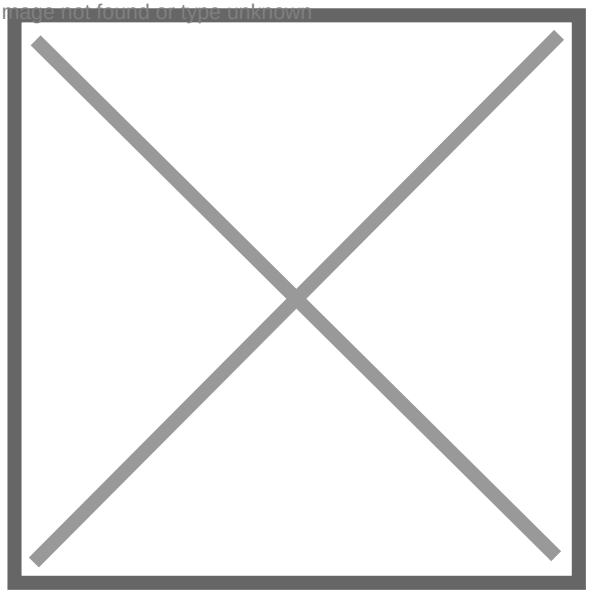

Comment porter plainte quand un fils vole sa mère

Par **clada**, le **07/07/2010** à **11:47**

Bonjour,

MON frere a retiré sur le compte de ma mère sur internet une somme de 5000 euros sur son compte LEP(extrait de compte à l'appui) à l'aide de son code car il avait la procuration ,sans en avertir ma mère ,je m'en suis aperçu ,il les a rendu mais ma mère a perdu ses intérêts.

Mais aujourd'hui il a retiré a peu pres la même somme mais tous les jours 300 euros (extrait de compte à l'appui),ma mère(98 ans) a signé une lettre recommandée que j'ai écrite avec accusé de réception lui demandant de rembourser ces sommes ,a ce jour aucun retour de l'accusé de réception.

Peut on porter plainte et comment ,cet argent avait été économisé pour son enterrement.

MERCI

Par **Xoumi**, le **14/07/2010** à **18:32**

Bonjour,

Plusieurs points de réponses :

1) Votre frère a une procuration sur le compte de votre mère. Il va se soit que si elle n'a pas

autorisé le retrait de la somme, il faut impérativement aller à la Banque de votre mère pour que la procuration de votre frère soit supprimée. Sinon, il peut y avoir récidive de sa part.

2) Etant donné que votre frère avait procuration sur le compte de votre mère, la Banque ne peut strictement rien faire pour vous.

3) Maintenant, votre champ d'action réside entre votre mère et votre frère. Vous pouvez agir en pénal si votre frère avait l'intention de voler votre mère (faut il le prouver). Le fait qu'il y a eu récidive, cela peut jouer en votre faveur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés